

Subventions aux associations à caractère médico-social - Première répartition 1996

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1996, les subventions suivantes :

Type d'associations	Associations locales	Subventions attribuées par l'Etat et autres collectivités territoriales en 1995	Sommes attribuées en 1995 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1996	Sommes proposées en 1996
Lutte anti-alcool	Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	Etat : 20 000 F CPAM/CNAM : 130 500 F Pontarlier : 6 000 F	17 000 F + 14 250 F	18 000 F	17 000 F
	Croix d'Or du Doubs	Conseil Général : 10 000 F Montbéliard : 7 000 F Pontarlier : 1 030 F Valdahon : 980 F CPAM : 7 700 F	5 000 F	15 000 F	5 000 F
Anciens Malades et Handicapés	Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs de Franche-Comté (APEDA)	Conseil Général : 5 000 F Autres subv. : 8 570 F	6 000 F	6 250 F	6 000 F
Humanitaires	Comité Croix Rouge Française	Conseil Général : 0 F Autres communes : 5 243 F	4000 F	15 000 F	5 000 F
Anciens Malades et Handicapés	Association Valentin Haüy	Conseil Général : 6 000 F Autres subv. : 3 938 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Anciens Malades	Association des Donneurs de Voix	Conseil Général : 0 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Aides aux Malades	Association des Dons d'Organes	Conseil Général : 7 000 F Autres subv. : 16 170 F	3 500 F	6 000 F	3 500 F
	Insuffisants Rénaux Comtois (AIRC)	Conseil Général : 7 790 F	3 825 F	5 000 F	3 500 F
Total des sommes attribuées					46 000 F

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours au compte 92.30.65748.50000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 30 avril 1996